

**CENTRE
D'ACCESSION
ET DE FORMATION**

NOUVELLE-CALEDONIE

PLAN DE PERFORMANCE FEDERAL

Elaboré par la DTN et validé par la Commission du Sport de Haut Niveau présidée par le Ministère Jeunesse et Sports

EXCELLENCE

Accueil des nageurs inscrits sur liste ministérielle des SHN

* **2 centres nationaux**

- **L'INSEP**

- **Font-Romeu**

* **16 clubs d'excellence**

ACCESSION

Accueil des nageurs inscrits en liste espoirs, collectifs nationaux ou repérés sur potentialités

* **16 clubs d'excellence**

* **Les Centre d'Accession et de Formation (ligue)**

CENTRE D'ACCESSION ET DE FORMATION

DEUX AXES

**L'ACCES A LA
PERFORMANCE**

**LE SUPPORT AUX ACTIONS
DE LIGUE**

GESTION

La ligue assure en lien avec l'encadrement sportif, la gestion administrative et financière de la structure, notamment concernant son conventionnement avec la Fédération et tous les partenaires et établissements associés à son fonctionnement.

A ce titre, elle nomme :

- ▶ Un coordonnateur : le CTS en poste.**
- ▶ Un référent technique : l'entraîneur de la structure permanente.**

L'ACCES A LA PERFORMANCE

- ▶ **Permettre aux sportifs d'acquérir les capacités nécessaires à la poursuite d'une préparation à la haute performance internationale, dans le cadre d'un double projet sportif et de formation.**

L'ACCES A LA PERFORMANCE

- ▶ **L'appartenance au CAF peut-être :**
 - **Permanente : Pôle « Océania ».**
 - **Temporelle dans l'accompagnement de projets d'athlètes.**

Dans les deux cas, elle sera régie par une convention liant la ligue, le club, le nageur et les partenaires institutionnels ou privés.

LE POLE « OCEANIA »

POSITIONNEMENT AU SEIN DU PPF

Objectif général : Accession au haut niveau	Permettre aux sportifs d'acquérir les capacités nécessaires à la poursuite d'une préparation à la haute performance internationales dans le cadre d'un double projet sportif et de formation.
Coordonnateur :	La ligue assure en lien avec l'encadrement sportif, la gestion administrative et financière de la structure, notamment concernant son conventionnement avec les partenaires institutionnels ou privés. A ce titre, elle nomme un coordonnateur pour accompagner le projet sportif annuel ainsi que pour veiller à la mise à disposition et au bon usage des moyens nécessaires à sa mise en œuvre. En concertation avec l'entraîneur de la structure, il identifie et valide la liste des sportifs admis au centre.
Encadrement :	Un entraîneur à plein temps, titulaire d'un DEJEPS ou BE2 natation, est en responsabilité de la préparation générale des athlètes. Il élabore le projet sportif annuel en concertation avec les clubs concernés.
Indicateurs de résultats : Niveau de recrutement :	Sur potentialités estimées par l'équipe d'encadrement de la structure.
Niveau sportif attendu à l'issue de la formation sportive au sein de la structure :	Collectifs Espoir et/ou nationaux au terme de l'olympiade.

LE POLE « OCEANIA »

ELEMENTS DU FONCTIONNEMENT SPORTIF

Population :	10 nageurs maximum.
Installations :	Bassin de 50m : 2 lignes d'eau. Bassin de 25m : 5 lignes d'eau. Une salle de musculation attenante au bassin. Une unité de récupération (spa, sauna).
Volumes d'entraînement :	10 séances de 2h hebdomadaires de natation. 4h à 6h hebdomadaires de préparation physique suivant les périodes. 46 semaines / an de fonctionnement.

LE POLE « OCEANIA »

SUIVI DES SPORTIFS

Mise en œuvre du double projet	Le coordonnateur organise le suivi du double projet en lien avec les établissements de formation conventionnés (aménagement de l'emploi du temps, aménagement du calendrier des examens, rattrapage des cours, étalement de la formation, cours de soutien, enseignement à distance) durant les stages ou compétitions durant la période scolaire.
Etablissements conventionnés :	Collège Edmée Varin d'Auteuil. Lycée du Grand Nouméa à Dumbéa. Université de Nouvelle-Calédonie.
Suivi médical :	Mise en place et contrôle par le CAPSS (Centre d'Accompagnement de la Performance et de la Santé du Sportif) du bilan à effectuer auprès des jeunes inscrits dans le cadre du SMR en lien avec la Fédération. Le médecin référent est le médecin de la DJS NC.
Suivi paramédical et psychologique :	Après identification des besoins par la cellule d'encadrement, la mise en œuvre des interventions sera assurée par le CAPSS.

LE POLE « OCEANIA »

FINANCEMENT DE LA STRUCTURE

Fonctionnement financier :

La ligue prévoit en lien avec le coordonnateur et l'entraîneur de la structure le budget prévisionnel.

Elle procède à la répartition des charges de fonctionnement entre les familles, les clubs et la ligue.

Elle conventionne avec les différents partenaires (Fédération, Gouvernement territorial, DJS, municipalité, partenaires privés,...).

L'ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS D'ATHLETES

- ▶ **Cet accompagnement de projets concerne des athlètes qui ne sont pas inscrits de façon permanente au pôle mais recensés comme :**
 - ✓ **Listés (espoir, SHN, collectifs nationaux)**
 - ✓ **Inscrits dans un cursus universitaire ou professionnel**
 - ✓ **Identifiés dans le dispositif des CHAM NC**

LE SUPPORT AUX ACTIONS DE LIGUE

- ▶ **Centre ressource pour la mutualisation des compétences et l'intensification de la dynamique de performance, il accueillera :**
 - **Les collectifs**
 - **Les sélections**
 - **Le Centre Territorial d'entraînement**
- ▶ **Centre ressource pour la formation théorique et/ou pratique des encadrants techniques et pédagogiques :**